

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2017	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2017	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 44
		Votants : 49

Séance du 18 décembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS (arrivée à 19 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER,
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY,
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Frédérique COLAS,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER,
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Attribution du marché : enlèvement et traitement des déchets en provenance des déchèteries

Objet : Attribution du marché : enlèvement et traitement des déchets en provenance des déchèteries

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord du conseil des maires, réuni le 6 décembre 2017,

Vu l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres, réunie le 13 décembre 2017,

Considérant la nécessité de renouveler ce marché pour une durée de 3 ans + 1 an renouvelable,

Considérant que le montant annuel estimé pour ce marché est de 380 274 € et qu'il est conforme à l'estimation préalable à la consultation,

Considérant que le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : enlèvement et traitement des déchets non dangereux
- Lot 2 : enlèvement et traitement de la ferraille
- Lot 3 : enlèvement et traitement des déchets dangereux hors ECODDS

Considérant que l'attribution de ce marché est conforme à l'avis de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que le marché est attribué aux entreprises, énumérées ci-dessous :

- Lot 1 : Entreprise SUEZ
- Lot 2 : Entreprise ASTRADEC
- Lot 3 : Entreprise COVED

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché.

Date de réception
par la Sous-Préfecture : 05/01/2018
Date de publication : 05/01/2018



Pour copie conforme,
Pour le Président,